

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0039-2023-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 du marché N°2023 01 PA MS2 « Accord cadre de travaux pluriannuel de Voirie – marché subséquent n°2 – mise en accessibilité des circulations »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

Titulaire :

SNC EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
ETS CPTÉ D AZUR
ZA du Fenouillet
RD 559
83240 Cavalaire sur Mer

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.1414-2
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :
- dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 214 000 € HT pour 2020) ;
 - dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux.
- De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % ;
- VU** l'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant les modifications non substantielles d'un marché dès lors qu'elles ne changent pas la nature globale du marché

VU

la décision 0035-2023- DE attribuant le marché subséquent n° 2023 01 PA MS2 « Accord cadre de travaux pluriannuel de Voirie – marché subséquent n°2 – mise en accessibilité des circulations » à SNC EIFFAGE route grand sud Ets Côte d'azur – ZA du fenouillet – RD 559 – 83240 Cavalaire-sur-mer.

CONSIDERANT

qu'il est nécessaire d'ajouter des prestations supplémentaires au marché initial concernant :

- Fourniture et pose d'une chambre PP L3T afin de remplacer un tampon cassé existant sous le revêtement décrouuté
- La suppression d'une colonne d'affichage libre en béton et métal
- La création d'un abaissé de trottoir et d'un passage piéton au 110 boulevard Pasteur.

CONSIDERANT

que le montant initial du marché est de 33 931,00 € HT soit 40 717,20 € TTC

CONSIDERANT

que les modifications impliquent une augmentation de 5 352,00 € HT soit 6 422,40 € TTC portant ainsi le montant du marché à 39 283,00 € HT soit 47 139,60 € TTC, correspondant à un écart de 15,77 %.

DECIDE

ARTICLE 1

de valider le nouveau montant du marché à 39 283,00 € HT soit 47 139,60 € TTC

ARTICLE 2

d'approuver la signature de l'avenant N°1 au marché 2023 01 PA MS2

ARTICLE 3

de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 26/04/2023

**LE MAIRE**
Philippe LEONELLI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr